

« HAUT PAYS DE SAMBRE »

est édité par

le Cercle de Recherches Archéologiques de Lobbes a.s.b.l.

Adresse : rue du Champ du Loup 10A à 6540 LOBBES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	:	Mr Jean Meurant
Présidents d'honneur	:	Mr Marcel Duterne Mr Yvan Dussart (†) Mr Paul Dusolon (†)
Vice-président	:	Mme Nicole De Bie
Secrétaire	:	Mr Noël Patris
Trésorier	:	Mr Michel Dubois
Publications	:	Mme Lieve Dubois
Animateurs	:	Mrs Roland Poliart et Jacques Ternet

COTISATION ANNUELLE :

Membre adhérent : 12 €

Le paiement de la cotisation se fait par virement au compte

068-0722270-35

du Cercle de Recherches Archéologiques de Lobbes

rue du Champ du Loup 10A à 6540 LOBBES

IBAN : BE57 068072227035 BIC: GKCC BEBB

EDITEUR RESPONSABLE :

Lieve et Michel DUBOIS
Rue du champ du loup 10A
6540 LOBBES

La publication des articles se fait sous la seule responsabilité des auteurs

Table des matières

Lobbès dans les archives de la ville de Thuin.	3
Les cloches de l'abbaye.	3
Les fers et les plombs.	4
Le refuge de l'Abbaye de Lobbès.	5
La Sambre.....	6
Noël Losseau	9
Autre fait de violences à Lobbès.....	10
Les impôts.	10
Le service militaire	12
Autres lobbains	12
Les limites de Lobbès.	15
Pour conclure.....	16
Les jardins de l'abbaye de Lobbès au 18^{ème} siècle	17
Les jardins de l'abbaye.	20
Le cloître	20
Le jardin de l'abbé.....	21
Le jardin de la pêcherie.....	21
Jardin des simples.....	21
Le jardin des moines.....	21
Grand jardin.....	22
Autres parterres	22
Calvaire	23
Verger ou pomarius	23
Bibliographie	24

Lobbes dans les archives de la ville de Thuin.

A la fin du XIX^{ème} siècle, Monsieur Rombeau, archiviste de Thuin, se voit confier la mission de parcourir les archives que la ville de Thuin possède afin de transmettre aux générations suivantes un récit structuré des événements qui s'y sont déroulés. Le fruit de ce travail tient en plusieurs volumes.

Le travail de Monsieur Rombeau permet de découvrir la vie à Thuin, et plus largement en Thudinie pendant un laps de temps relativement long, s'étendant de 1307 à 1825 pour les volumes 1 à 5. La période 1794 - 1815 (la domination française) et celle allant de 1815 à 1825 (sous la domination autrichienne) sont bien documentées.

La ville de Thuin et le village de Lobbes, partagent plus qu'une proximité géographique. Leurs histoires se croisent au fil des siècles : août 1914 et l'invasion prussienne, 1794 et les révolutionnaires français, 1655 et le passage de Louis XIV. On peut encore citer le refuge de l'Abbaye de Lobbes situé à Thuin.

Dès lors, il n'est pas surprenant de trouver de nombreuses mentions en lien avec le village de Lobbes dans le travail de Monsieur Rombeau. Ce sont ces mentions que je vous propose de parcourir ici.

Les cloches de l'abbaye.

Une des premières mentions de « Lobbes » dans le travail de Monsieur Rombeau est en lien avec un certain Emmanuel Joseph Montigny. Les parents de ce personnage tenaient à la ville basse de Thuin une maison dans laquelle, en 1794, les cloches des abbayes d'Aulne et de Lobbes furent transformées en « vieux gros sous blancs ». Triste destin. 1794, c'est également l'année au cours de laquelle disparaît la prison de l'abbaye de Lobbes, comme le mentionne un courrier du 18 novembre 1810.

Les fers et les plombs.

En 1794, sous la domination française, l'occupant réquisitionne tout ce qu'il peut. Entre autres, les fers et les plombs des abbayes d'Aulne et de Lobbes. C'est ainsi que le 14 messidor an II du calendrier républicain (11 juillet 1794), la municipalité de Thuin ordonne que les fers et plombs soient enlevés de l'abbaye. C'est le 5 thermidor (23 juillet) que la police thudinienne arrêtera près du pont sur la Sambre, une embarcation chargée de fer et de plombs volés provenant de l'Abbaye. En date du 6 frimaire de la même année (26 novembre), la quantité de fer trouvée à l'abbaye de Lobbes est de 1030 livres de fer en barres, et de 230 livres de fer cru.

Notons que le 16 messidor (4 juillet), 3 hommes et 2 femmes sont arrêtés à l'abbaye d'Aulne, pris en flagrant délit de vol de fer. Ils feront 3 jours de prison.

En 1795, le 6 janvier, les représentants du peuple votent un arrêté relatif aux métaux. Dès lors, les fers, le cuivre et les plombs des maisons occupées par des « émigrés » doivent être enlevés. Le 26 pluviôse (14 février), commencent les visites des bâtiments concernés. Le 12 ventôse (2 mars), ce sera au tour des maisons occupées par des religieuses. A la lecture du travail de Monsieur Rombeau, il faut se rendre à l'évidence : le grain, le bois, les chevaux, les chariots, le fourrage, la viande, les chaussures, ... tout est réquisitionné par l'occupant français.

En 1830, un incendie se déclare dans l'habitation du propriétaire de la barque dont il est question ci-dessus, incendie au cours duquel le propriétaire ne voulait pas laisser pénétrer les pompiers. La raison en était fort simple : des fers et des plombs de l'abbaye étaient entassés dans le grenier de la maison. Suite à cet incendie, des visites sont réalisées par les autorités dans les habitations, et des chariots de fer et de plomb, manifestement volés, sont ramenés à Thuin.

Après les fers et les plombs de l'Abbaye, ce sont les biens de la commune de Lobbes (l'abbaye, ou du moins ce qu'il en reste) qui seront vendus à Charleroi. Le 21 janvier 1814, la dernière affiche

(N°138) sera apposée. La vente est prévue 2 jours plus tard.

Le refuge de l'Abbaye de Lobbes.

Le refuge de l'Abbaye de Lobbes (construit en 1552) apparaît également régulièrement dans le travail de Monsieur Rombeau. Il arrive que le terme « hôtel de Lobbes » apparaisse. Je présume qu'il s'agit du même bâtiment.

Le 21 messidor 1794 (9 juillet), la citoyenne Thérèse Henry, épouse depuis 6 mois du Bailly de Lobbes, Monsieur Demade, actuellement considéré comme fugitif, introduit une demande afin de pouvoir habiter au refuge de l'Abbaye. Ce que lui refuse l'autorité car le bâtiment appartient à l'état. Madame Henry rend dès lors les clés et le 14 juillet, les scellés sont apposés. Le 12 fructidor de la même année (29 août), le citoyen Antoine Namur déclare qu'à la demande de Monsieur Marchot, il a dû enlever un carreau d'une des vitres de « l'hôtel de Lobbes », il y est ensuite entré afin d'ouvrir la porte par laquelle M. Marchot est entré. Comme si cela ne suffisait pas, ce dernier a en plus mangé du raisin. Trente minutes plus tard, M. Marchot est ressorti, accompagné de Monsieur Joseph Wyart qui lui, emportait des haricots.

A cette époque, l'Eglise du Chapitre existe toujours. Elle est utilisée comme écurie, comme prison, comme armurerie ou encore comme lieu de stockage du fourrage. Les chanoines adresseront une requête le 6 pluviôse 1795 (25 janvier) afin de récupérer leur bien. Ce qui leur sera refusé. Le 17 ventôse (07 mars) nous apprenons que le seul local disponible qui pourrait servir de magasin ou de lieu de stockage, à savoir le refuge de Lobbes, ne convient pas aux agents affectés à l'église du Chapitre, et que le déplacement du foin pourrait faire souffrir celui-ci. De nouveau, le 13 germinal (2 avril), il est proposé d'utiliser le refuge lobbain comme magasin aux fourrages. Une délégation, composée entr'autre d'un agent national, part visiter le bâtiment. Le 15 germinal (4 avril), la décision tombe et le refuge de Lobbes est déclaré impropre à recevoir les fourrages. Sauf si des aménagements sont réalisés : il faut abattre les murs intérieurs. Le fourrage stocké dans l'église du Chapitre ne sera donc pas transféré.

Cette décision sera rappelée le 10 prairial (29 mai) lorsque la municipalité de Thuin devra faire part à l'administration de son embarras de ne pas avoir un second magasin à fourrage.

Le 20 messidor 1795 (8 juillet), les religieux de Lobbes envoient une requête à la municipalité de Thuin afin de pouvoir enfin rentrer en possession de leur refuge et de leurs biens, et ce en vertu de l'arrêté des représentants du peuple. La municipalité de Lobbes appuie cette demande au travers d'une déclaration signée par 16 religieux. Il semble que cela leur soit refusé.

Les 19 et 25 pluviôse de l'an VII (7 et 13 février 1797), le refuge de Lobbes voit arriver ses nouveaux résidents, à savoir des gendarmes. En 1810, le 10 février, le maire de Thuin (Martin) signe un mandat de 569 francs en faveur de J.-B. Blampain (cultivateur) et de Varlet Augustin (maréchal) pour paiement de l'adjudication des travaux de maçonnerie, de charpente et de ferronneries exécutés au refuge de Lobbes afin de rendre adéquat pour pouvoir y loger la gendarmerie.

En date du 12 mai 1816, il est fait état de grandes réparations réalisées sur le bâtiment de la caserne de gendarmerie, qui se détériore. Le 23 novembre 1819, le bâtiment est expertisé car le gouvernement souhaiterait le vendre. Or, ce lieu a été approprié et entretenu par la ville de Thuin, et il semble parfaitement convenir comme gendarmerie.

Le bâtiment sera restauré dans son style primitif en 1890 grâce à la contribution de la commission des monuments, et ce afin d'y loger la perception des postes.

La Sambre.

La Sambre, autre lien entre Lobbes et Thuin, est régulièrement citée par Monsieur Rombeau. C'est ainsi que l'on apprend que le 7 thermidor 1794 (25 juillet), un dénommé Jean Walbrecq est condamné à 24 heures de prison pour avoir, à Lobbes, enlevé les agrès d'un bateau car il ne voulait plus le conduire. Le 19 thermidor (6 août), le commissaire des guerres Claude de Maubeuge réquisitionne

sur le champ 8 bateaux afin de conduire 2400 quintaux de farine de Maubeuge à Namur. Il ne reste malheureusement que 6 bateaux disponibles, dont celui de Jean Walbrecq. A cette époque, beaucoup de propriétaires de bateaux sont soit détenus à Charleroi, soit employés au pont de bateaux établi à Landelies. Quelques jours plus tard, le 9 fructidor (26 août), le même commissaire des guerres requière que la ville fasse réparer le bateau amarré à Lobbes afin de le faire descendre à Libre-sur-Sambre (Charleroi). Le citoyen Charles Walbrecq est mandaté pour partir immédiatement conduire ce bateau.

Le 21 nivôse 1804 (15 janvier), le Sous-Préfet ordonne à Thuin et à Lobbes de réparer le pont d'Aulne. Ce à quoi le maire de Thuin répond que ce travail est du ressort des communes de Gozée, Marbaix, Ham-Sur-Heure et Leernes. A ce pont aussi, en 1794, les fers des ancrs avaient été retirés.

Le 7 décembre 1805, le maire de Thuin écrit à Monsieur le Préfet afin qu'il signe un mandat de 1090 francs destinés à payer les travaux exécutés sur le pont d'Aulne par Pierre Mary, maçon de Lobbes. M. Mary recevra 500 francs le 2 janvier 1806, contribution de la ville de Thuin, le solde étant à la charge des autres communes. Fontaine-l'Evêque et Ham-sur-Heure, le 18 février, n'ont toujours pas payé leurs quotes-parts.

Il semble aussi être question d'un autre pont, celui de Thuin, dont une arche a été détruite en mai 1794. Alors que l'on pourrait croire que les Autrichiens sont responsables de cette démolition, et ce afin de ralentir l'armée française et donc de faciliter leur fuite, un courrier envoyé par le maire de Thuin en 1805 (l'an VIII du calendrier de la République Française) incrimine les français. Qu'à cela ne tienne, l'arche est fortement endommagée et elle menace de s'effondrer. La circulation sur ce pont n'est donc toujours pas rétablie. Le 30 vendémiaire 1805 (22 octobre), le maire de Thuin fait remarquer qu'il est urgent de réparer ce pont. C'est l'entrepreneur Mary de Lobbes qui procèdera à cette réparation. En janvier 1808, monsieur Mary devra fournir différents documents pour enfin pouvoir être payé. Après moult péripéties, le 17 avril 1810, monsieur Mary recevra les derniers 103 francs auxquels il y a droit.

Le 2 juillet 1813, le maire de Thuin présente au conseil les décisions prises par la Commission au sujet des anciennes dettes de la Municipalité. Parmi celles-ci, il est des créances qui remontent à l'époque de l'occupation autrichienne et qui sont manifestement exagérées. En particulier une créance de près de 11.000 francs envers François et Albert Dethier qui ont prêté 6 bateaux pendant plusieurs mois afin que les Autrichiens puissent construire un pont de bateaux à Grignart et au Ry à Froment. Ce qui représente une somme supérieure à la valeur des bateaux.

En date du 12 octobre 1814, à la suite d'une réclamation datée du 26 juin 1814 et adressée au gouverneur général de Belgique par François Dethier et en lien avec le pont de bateaux construit à Grignart d'après une réquisition du magistrat de Thuin, lui-même obéissant aux ordres du commissaire civil de sa Majesté l'Empereur d'Autriche, en date du 31 août 1793, le conseil est appelé, de nouveau, à statuer sur la légitimité de la créance de 1210 couronnes impériales (6860 francs). Ce pont a été établi entre septembre et le 28 décembre 1793, à l'aide de 6 bateaux avec agrès. Le maire de Thuin, monsieur Martin, fait valoir que c'est au gouvernement autrichien de payer. Le maire de Thuin trouve également que cette créance est exagérée car à l'époque, la navigation fluviale était interrompue d'une part par le camp des militaires français des Quervittes de Jeumont, et d'autre part par la présence de nombreux autres ponts de bateaux. François Dethier aurait dès lors été, comme d'autres bateliers, dans l'obligation de chômer.

En date du 13 mai 1815, les prussiens exigent du maire de Thuin de faire descendre tous les bateaux disponibles à Landelies pour y construire un pont. Un relevé des bateaux existants à l'époque est dressé. De Charleroi à Merbes, 62 bateaux sont répertoriés. A Lobbes, il y en a 3 petits, dont 2 solides. Ils sont la propriété de Denis Dagnelie.

La canalisation de la Sambre ne commencera à être évoquée qu'en 1817.

Noël Losseau

Le travail de monsieur Rombeau fait également apparaître des événements plus ponctuels, toujours en lien avec Lobbes ou des lobbains.

Le 14 thermidor 1794 (1^{er} août), le citoyen Noël Losseau « l'homme le plus exécré de la Ville-Basse » est arrêté à Binche. Il est proposé de le conduire à la prison de Mézières sous une escorte de 22 personnes. Qu'est ce qui peut justifier un tel honneur ? Le 22 thermidor (9 août) l'accusateur public du département de Jemmapes, dans son courrier, nous en donne la raison. Entre autres faits, Noël Losseau, portant la cocarde blanche des royalistes s'est rendu avec sa troupe le 25 mars 1790 à l'abbaye de Lobbes. Dans ces bâtiments étaient rassemblés de nombreuses personnes venant de Lobbes, des villages voisins, et de l'abbaye d'Aulne. Après leur avoir distribué des cocardes blanches, ces personnes quittèrent l'abbaye et se dispersèrent dans Lobbes en semant la terreur, en pénétrant dans les maisons des « vrais patriotes » pour les désarmer, en tirant sur ceux qui se sauvaient, en mettant certains en prison. « Les amis de la patrie » durent prendre la fuite pour ne pas subir cette rage de violence.

C'est aussi cette même bande de volontaires, venant de l'abbaye d'Aulne et de Lobbes, qui foudroyèrent avec des canons chargés de mitrailles chauffées, les bons citoyens et leurs maisons de la Ville-Basse pour les écraser et les réduire en cendres.

C'est encore un certain Foucart, officier subalterne de Losseau qui, avec d'autres cocardes blanches, massacrèrent Jean-Joseph Hiernaux de Lobbes. La bande des cocardes blanches de Losseau détruisit aussi la maison du citoyen Marlier, près de la ville de Lobbes.

Et ce n'est pas tout ! Cette même bande poursuivit, tant à Thuin que dans les lieux voisins, tous les bons citoyens afin de les exterminer. Ce fut le cas principalement dans le village de Lobbes, où par exemple, le citoyen Pierre-Joseph André, notaire, fut massacré

par un groupe d'individus issu de l'abbaye de Lobbes et par leurs associés. Le tort du notaire André était d'avoir arboré une cocarde tricolore à son chapeau, signe de ceux qui se prévalent d'un patriotisme révolutionnaire.

A l'arrivée des Autrichiens, en 1793, le sieur Losseau a remplacé la cocarde blanche de son chapeau par la cocarde noire, symbole de la noblesse anti-révolutionnaire.

Le 7 fructidor (24 août) 1794, Noël Losseau est jugé et est ... acquitté. Il finira par pouvoir rentrer dans sa ferme.

Autre fait de violences à Lobbes.

Le 13 floréal (2 mai) 1795, le citoyen Nicodème de Lobbes formule une plainte contre le curé. L'administration établie à Namur fait suivre la plainte à Thuin, qui ordonne, le 16 mai, « d'informer contre le curé ».

Le 10 juin, une pétition des habitants de Lobbes est remise afin de remplacer MM Libotte, Baudoux et Deltenre par MM Dupuis, Franck et Darté¹. A cette pétition est jointe une plainte à l'encontre du maire et en lien avec les ferrailles qui ont été enlevées à l'écluse. Suivant le même processus, l'administration namuroise invite Thuin à diligenter une enquête sur les faits passés à Lobbes : violence à l'encontre du maire et enlèvement des ferrailles. Nous apprenons qu'après enquête, ce sont messieurs Clippe, Pierre Wanty et Ursmer Pécriaux qui ont usé de violence à l'encontre du maire et qui ont enlevé les fers de l'écluse. Nous ne connaissons cependant pas les raisons qui ont conduit ces messieurs à poser ces actes.

Les impôts.

Le décret de la Convention nationale du 1^{er} octobre 1795 réunit la Belgique à la France et 9 départements sont créés, dont celui de Jemmapes. Une nouvelle municipalité est imposée pour tout le canton de Thuin. Les représentants de Lobbes seront J. Gouttière en qualité

¹ Nous ignorons qui sont ces gens et pourquoi leur remplacement est demandé.

d'agent et Chrysostôme Bernard², son adjoint. Les représentants désignés, ils s'attaquent à résoudre une grave et importante question : celle de l'emprunt forcé de six cent millions décrétés par la loi des 19 et 26 frimaire (10 et 17 décembre) 1793. Pour cet emprunt, les citoyens sont répartis en 16 classes, la première est imposée à hauteur de 50 livres, la dernière au niveau de 1500 livres. Pour payer, le choix était vaste : numéraire, or, argent et assignats (au centième de leur valeur nominale !).

Beaucoup d'habitants de Thuin vont payer en boucle de souliers, en bijoux, en service de table, en promesse de mandat territorial de 500 livres. Pour Thuin, 21 habitants sont imposés à hauteur de 50 livres, 2 à 80 livres, 4 à 100 livres, 3 à 400 livres et 1 à 500 livres. Charles d'Août industriel établi à Hourbes (Hourpes) est très lourdement imposé et il réclame. P. Mengal de Thuin est imposé à 1200 livres. A cette époque, le canton se présente comme pillé et ravagé par les troupes françaises. Les habitants sont ruinés et sont dénués de toutes ressources. De plus, cela fait 3 années que sévit une pénurie de grains.

Au niveau de la France, de la Belgique et de la Hollande, réunies, cet emprunt représente une contribution de 20 francs par personne. Pour Thuin dont la population est d'environ 3500 personnes, cela représente 70.000 francs. Thuin ne peut collecter que 4.000 francs des 32 habitants concernés par l'imposition.

Le 4 pluviôse an IV (23 janvier 1796), Chrysostôme Bernard est nommé receveur particulier pour Lobbes. Il est membre d'un jury de 16 personnes (1 par commune du canton³) afin de procéder à la cotisation des particuliers à l'emprunt.

J. Gouttière et Chrysostôme Bernard participeront le 18 pluviôse de l'an IV (7 février 1796) à une fête commémorative de la mort de Louis XVI, intitulée « Fête anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français ».

² Homonyme d'un des présidents de la société royale philharmonique de Lobbes.

³ Thuin, Lobbes, Biercée, Gozée, Ham-Sur-Heure, Jamioulx, Nalinnes, Marbais, Thuillies, Cour-Sur-Heure, Donstiennes, Ragnies, Strée, Leers-et-Fosteau et Biesmes

Chrysostôme Bernard, agent de Lobbes, sera encore nommé, le 26 brumaire (16 novembre) 1799, commissaire aux comptes de la ville de Thuin. Le compte de la commune doit être apuré en vendémiaire (22 septembre au 21 octobre) et vérifié en brumaire (22 octobre au 20 novembre). Le salaire du commissaire est de 6 francs par jour.

Le service militaire

Le 22 floréal (11 mai) 1799, il convient de tirer au sort 4 hommes destinés à compléter le contingent des 200.000 hommes appelés à la défense du pays. Les conscrits des classes 2 et 3, ainsi que les agents des communes du canton de Thuin, conviennent de verser dans une bourse commune 6 francs par conscrit. La somme récoltée sera distribuée à ceux qui tireront un mauvais numéro. Pour Lobbes, qui à cette date compte 1604 habitant, il y a 23 conscrits. Au total, pour toutes les communes, cela représente 10468 habitants et 142 conscrits, soit 852 francs.

Le 28 prairial (le 16 juin) de cette même année, en vertu de la loi du 27 germinal de l'an VII (16 avril), les conscrits tirés au sort peuvent se faire remplacer. C'est ainsi que Jean-Bernard Bernard de Lobbes se fait remplacer par Jaspert Royer, cloutier de 19 ans. Il en est de même pour Emmanuel-Joseph Barbier qui se fait remplacer par Dieudonné Royer de Lobbes, âgé de 18 ans.

Le 1^{er} messidor (19 juin), c'est Jacques-Joseph Marcq de Lobbes qui est remplacé par Philippe Saubain de Thuin, alors que Philippe-Joseph Sturbois de Leers-et-Fosteau est remplacé par Lambert Pirkin de Lobbes.

Autres lobbains

Les rapports issus des archives de Thuin font apparaître d'autres lobbains.

Monsieur Roeland, géomètre qui sera désigné le 18 nivôse 1803 (8 janvier) comme répartiteur des contributions. Ce même Roeland, ainsi que son fils, jouera un rôle important dans la construction de la

route Anderlues - Lobbes (nationale 6, puis nationale 59/559⁴). M. Roeland refusera la fonction de commissaire-répartiteur (le 13 messidor – 2 juillet) pour l’an VII car il n’a pas de propriétés et qu’il est attaché à l’administration forestière comme arpenteur.

M. Roeland est également le géomètre qui réalisera la levée du plan de la ville de Thuin, pour 1.400 francs, comme spécifié dans le budget de 1813, présenté le 29 juin.

Monsieur Charles Demade, notaire et ancien bailly de Lobbes est nommé membre du Conseil des citoyens le 25 germinal (15 avril) 1803.

La fête de la Reconnaissance, qui se déroule à l’hôtel de ville de Thuin le 10 prairial (29 mai) 1799, nous permet d’apprendre qu’à Lobbes, à cette époque, officie le notaire François André, et que Albert Baudhuin y est instituteur.

Le 6 fructidor 1804 (24 août), il existe à Lobbes un dénommé Lebrun qui s’immisce dans la médecine, la chirurgie et qui vend des « drogues ». Il a pour confrère lobbain, un certain Nicodème qui se mêle de médecine et qui lui aussi vend des drogues, d’où son nom de « droguiste de Lobbes ».

Le 12 frimaire 1804 (3 décembre), un nouveau commissaire répartiteur est nommé pour Lobbes. Il s’agit d’un cultivateur dénommé Norbert Mercier.

Dans les comptes de 1806, il est fait mention de la réfection des murs du cimetière réalisé par un maçon de Lobbes, J.-B. Wanty. Il reçoit 695 francs pour son travail.

L’armée a besoin d’ouvriers spécialisés pour la suivre. Le 26 mai 1813, le maire de Thuin reçoit des arrêtés de désignation sur lesquels il va inscrire les noms de Stanislas Dufour, charpentier, et de Jean-Joseph Navez, dit « Belhomme », maçon. Tous deux sont de Lobbes. Par l’intermédiaire du maire de Lobbes, il leur sera signifié

⁴ Voir HPS N°5 de septembre 1986.

qu'ils doivent se trouver à Mons ce 26 mai à 11h00 afin d'être employés au service de la Grande Armée.

Le 1^{er} février 1814, constatant que le bois de l'Hermitage est dévasté et que le garde Marchot ne fait pas correctement son travail, le maire de Thuin nomme provisoirement Henry Mary de Lobbes, ex-militaire, garde-forestier près de Louvain et qui est revenu à Lobbes suite à l'invasion. Il s'est fait remarquer par sa cruauté envers les enfants et les femmes qu'il rencontrait dans les bois. Il est entr'autre accusé d'avoir massacré la femme Sadin de Landelies, à coups de crosse, dans le bois de Lobbes près de la maison Gabel un dimanche après-midi, jour de la fête des Waibes vers 1830. Elle revenait de Lobbes où elle avait été chercher des hosties et cueillait des noisettes en s'en retournant.

Le 8 thermidor 1804 (27 juillet), le maire de Thuin envoie à celui de Lobbes une affiche à propos de la restauration de la flèche du clocher, et il le prie d'en donner avis à la population. Le 29 fructidor (17 septembre), le maire de Thuin sollicite l'autorisation au Sous-Préfet de payer 242 francs à P. Yernaux de Lobbes (et à Ant. Spalart), ardoisiers, sommes destinées à couvrir les travaux de réparation du clocher.

Pour clore ce chapitre sur les lobbains, citons encore :

Un Bernard-Joseph Delacharlerie qui réalise le tabernacle et la chaire de vérité de la paroisse et qui reçoit en 1815 la somme de 960,54 francs.

Un Joseph-Louis Navez, né le 16 mars 1789, qui bien que faisant partie de la levée de 1809, est parti en 1806 en tant que volontaire de Lobbes, et est revenu.

Un P.-Joseph Monnon, couvreur en ardoises, né à Lobbes, âgé de 39 ans, et qui, le 7 février 1817, déménage à Thuin avec son épouse M.-Fr.-Jos. Hennuy et son fils Désiré-Joseph.

Le 30 août 1817, le grand autel de l'église des Capucins est démonté et transporté à Lobbes. Le maire de Lobbes, monsieur

Bernard, demande à son confrère de Thuin, monsieur Martin, de prêter 2 échelles aux « pauvres ouvriers » lobbains qui sont chargés de ce travail.

Le 16 septembre 1822, il est procédé au paiement de la somme de 99 florins (209 francs et 40 centimes) à Emile Libotte, peintre et brodeur, pour avoir confectionné un dais⁵ en velours rouge, y compris la monture, pour l'église de la Val.

Les limites de Lobbes.

Le 7 brumaire (29 octobre) 1804, le secrétaire Martin de Thuin, dans une lettre au sous-préfet, accompagnée du tableau sur le topographie de Thuin et des communes voisines, fait mention des limites de la ville. C'est le Ry à Froment qui fera la limite entre Thuin et Lobbes.

Le 16 avril 1807, le maire de Thuin invite son homologue de Mont-Sainte-Geneviève à Hourbes (Hourpes) pour y faire la reconnaissance des limites des 2 communes. Le maire adresse ensuite, le 31 juillet, le procès-verbal de la délimitation des limites de la ville avec tous les renseignements et les points de repère. Le maire mentionne que son confrère de Lobbes, sans le prévenir, a modifié la position des bornes et a ainsi réalisé une emprise de 4 hectares sur le territoire de Thuin.

Le 17 novembre 1814, le maire informe le sous-intendant que le ruisseau de Hourbes (Hourpes), qui prend sa source à la fontaine Notre-Dame-au-Charme, fait la limite entre Thuin et Mont-Sainte-Geneviève.

⁵ Ouvrage d'architecture et de sculpture de tissus (de bois, de métal, ..) qui sert à couvrir un trône, un autel, une chaire, un catafalque, une statue, une œuvre d'église,...

Pour conclure

Il faut se féliciter du riche travail réalisé par J. Rombeau. Ses rapports fourmillent d'informations et d'anecdotes. Il y en a encore bien d'autres : au sujet du moulin de la Piraille, propriété de l'abbaye de Lobbes, sur la réquisition des chariots et des chevaux, ou encore à propos de la nationale 6 ou sur la destruction de l'église de la Ville-Haute de Thuin par le maire de l'époque, monsieur Martin.

Le travail de monsieur Rombeau permet également de se rendre compte des difficultés rencontrées par les thudiniens lors des occupations française et autrichienne, comme par exemple les nombreuses privations et réquisitions qui en découlèrent.

Existe-t-il à Lobbes des archives de cette époque ? Nous en apprendraient-elles davantage ? Nous apporteraient-elles d'autres informations sur l'abbaye ou sur la vie à Lobbes sous la domination française ?

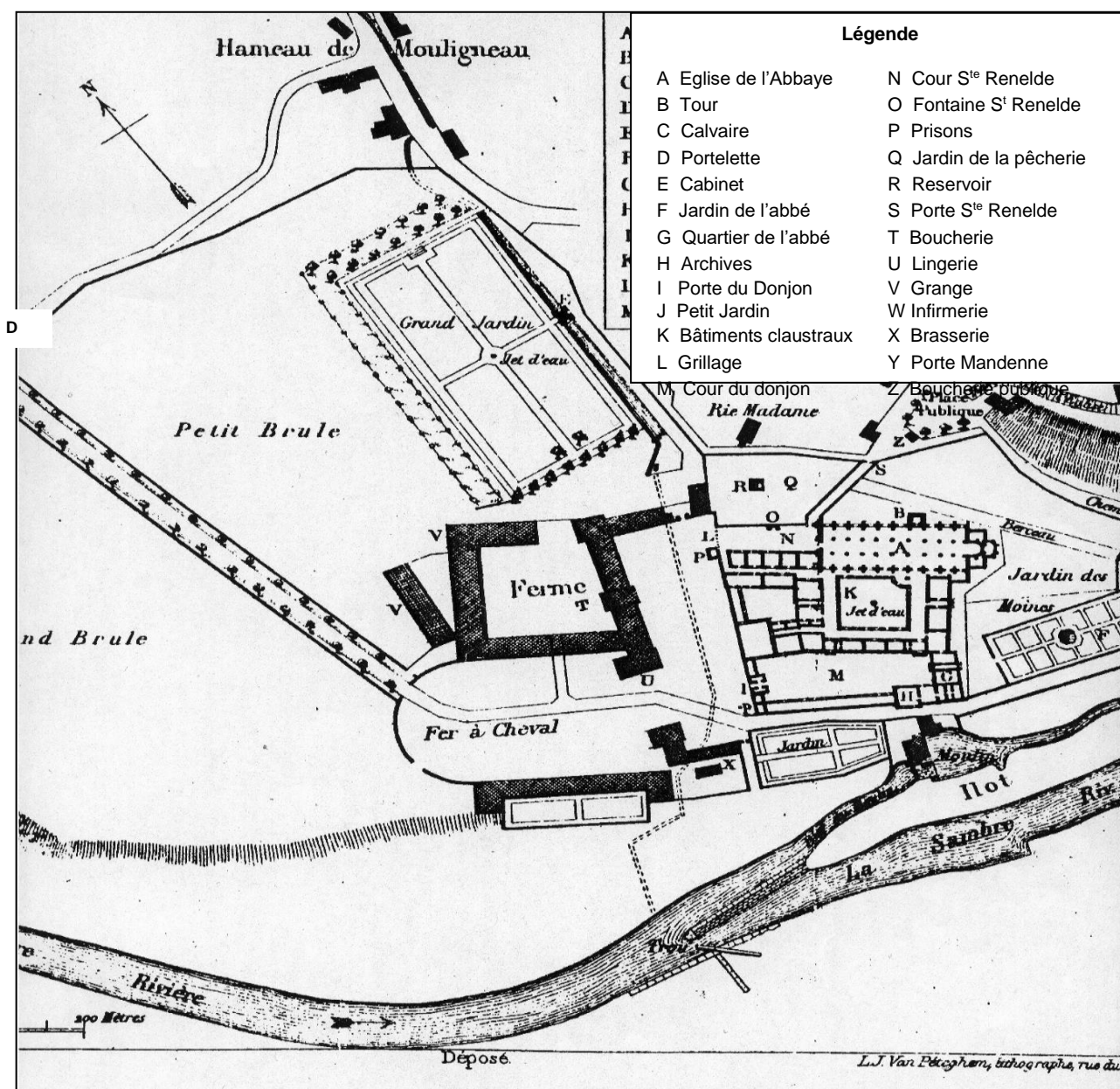
Olivier HECQ.

Sources : Archives communales de la ville de Thuin, travail de M J. Rombeau, archiviste. Rapports 1 ; 3 ; 4 et 5.

Les jardins de l'abbaye de Lobbes au 18^{ème} siècle.

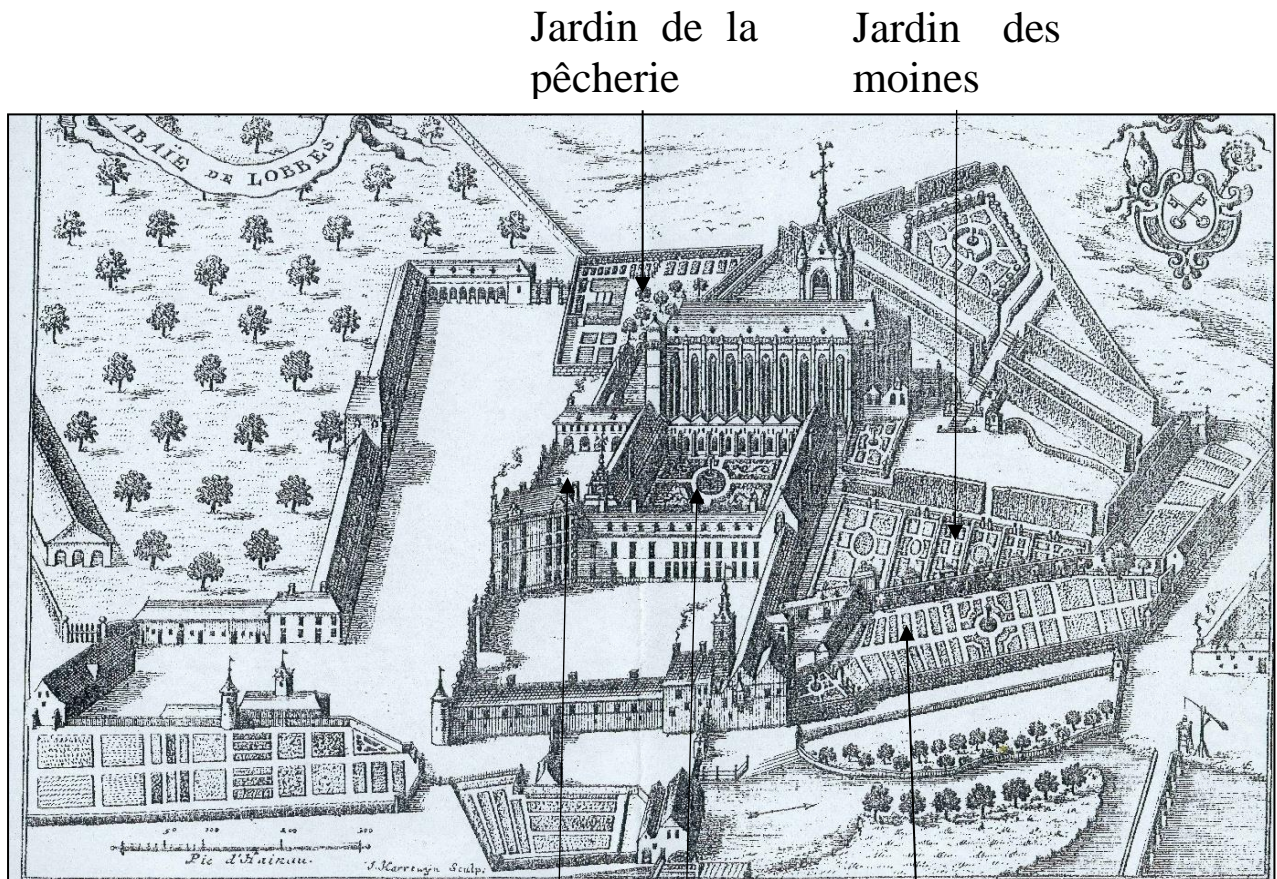
Pour pouvoir mieux cerner les jardins de l'abbaye de Lobbes, nous disposons de plusieurs documents.

1. Nous avons d'abord un plan terrier daté de 1792 que l'on trouve dans de nombreuses éditions littéraires.



Plan terrier de 1792, de L.J. Van Pethegem

2. Une belle gravure d'Harrewyn donne une très bonne représentation des nombreux jardins que comptait l'abbaye avant sa destruction. Cette vue plongeante permet de bien comprendre la splendeur des jardins du monastère au 18^{ème} siècle.



Jardin de la
pêcherie

Jardin des
moines

Gravure d'Harrewyn

Petit jardin
joutant
l'infirmierie

Cloître

Jardin de
l'abbé

Une analyse précise de ces documents permet de déterminer les caractéristiques de l'environnement paysager des moines.

- Les parcelles cultivées encadrent parfaitement les bâtiments. De l'intérieur (palais abbatial, réfectoire, quartier des hôtes), l'abbé et les moines pouvaient contempler une nature harmonieuse et domestiquée.

- La taille rigoureuse de haies encadrant les jardins participait à la perspective générale. L'essence de bois généralement utilisée dans nos régions était le charme. Ces charmilles constituaient de véritables murs végétaux dont l'élégance était devenue l'un des atouts du style « à la française ».
- Dans le plan terrier réalisé par Van Peteghem, on peut remarquer qu'un berceau coupait en deux le jardin des moines. Dans l'art des jardins, celui-ci caractérisait une allée couverte et permettait de se promener à l'abri du soleil. On le retrouve régulièrement dans les jardins français dès le 17^{ème} siècle.
- On peut voir de nombreuses fontaines au centre des différents parcs. Cette eau jaillissante et pure s'oppose aux eaux dormantes du péché. Elle servait aux purifications et donnait fertilité au jardin.
- La théâtralité des lieux s'exprime par la surprise. Elle était caractérisée par une succession de pièces traversées par le visiteur. Le marcheur devait découvrir de nouvelles perspectives ou des endroits cachés. Les hautes haies masquaient des parterres nouveaux et des jardinets discrets.
- Tous les espaces cultivés étaient marqués par la symétrie. Celle-ci ordonnait la nature selon les principes de la géométrie, de l'optique et de la perspective. Elle marquait le désir de faire triompher l'ordre sur le désordre de la nature. Le réfléchi prenait le pas sur le spontané.
- On peut se rendre compte que l'harmonie était savamment calculée dans le dessin des parterres. Les formes géométriques primaient sur les éléments naturels. L'élégance de l'ensemble résidait également dans la taille parfaite des haies basses.
- Le sol était divisé en parterres qui devaient être arrangés de sorte que celui qui désherbaït pouvait atteindre la moitié de la largeur.

Les jardins de l'abbaye.

Chacun des 10 jardins avait son utilité bien précise.

Le cloître

Il servait d'espace de repos pour les moines. Avec ses bancs de pierre, cet endroit constituait également un espace de rencontre.

L'analyse de la gravure permet de déterminer certaines caractéristiques.

Le cloître avait une position centrale. Il donnait accès au quartier des hôtes, aux réfectoires, à la salle du chapitre, à la cour d'honneur et au palais abbatial. Les religieux rentraient dans l'église par un escalier situé dans le cloître.

Il était de forme carrée. Le carré s'intégrait parfaitement dans la symbolique médiévale liée aux nombres ; les 4 éléments, les 4 fleuves du paradis, les 4 évangiles, les 4 saisons. Le carré était le symbole de perfection au Moyen Age et servait donc de base à la réalisation des jardins.

Le sol était découpé par 2 allées perpendiculaires. Celles-ci déterminaient 4 parterres identiques. A l'intérieur de ceux-ci, on pouvait voir des broderies symétriques. Ce style s'était développé en France à la fin du 16^{ème}. Il reprenait les dessins effectués sur les riches tissus et dentelles. Celles-ci étaient souvent réalisées en buis posés sur un fond de sable, de graviers ou de briques pilées.

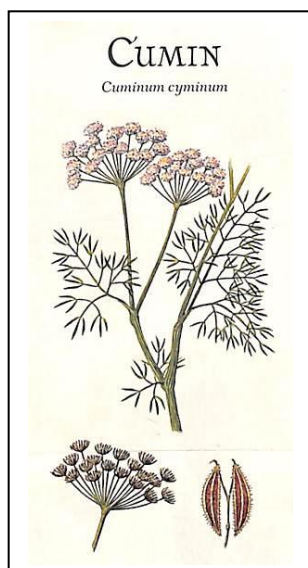
Au centre se trouvait une fontaine saillante représentant Moïse et le serpent d'airain.

Le jardin de l'abbé

Derrière le quartier de l'abbé s'étendait un beau parterre, au centre duquel quatre dauphins jetaient en croix leur filet d'eau dans un bassin d'environ douze pieds (3,90 m) de diamètre. Dans de nombreux jardins monastiques, on retrouvait un point d'eau avec quatre jets d'eau. Il symbolisait la fontaine dans le paradis terrestre qui arrosait le jardin des délices d'où s'écoulaient quatre fleuves ... le Pishon qui était le Gange, le Gibon qui n'était autre que le Nil, puis le Tigre et enfin l'Euphrate.

Le jardin de la pêcherie

Celui-ci était contigu à la cour Sainte-Renelde. Sur le plan terrier, il est indiqué qu'il possédait un réservoir. Celui-ci permettait-il l'élevage de poissons ?



Jardin des simples

A proximité de l'infirmerie se trouvait un petit jardin. Celui-ci déclinait toute une gamme de plantes médicinales (rose, lis, sauge, glaïeul, menthe, cumin, pavot...). Les moines possédaient une connaissance empirique mais très précise des vertus médicinales des plantes. L'herboriste avait un rôle important dans l'abbaye dont il était à la fois l'apothicaire et le médecin.

Le jardin des moines

Disposé en amphithéâtre, il était planté de longues allées de charmille qui servaient de promenade aux religieux. Plusieurs jets d'eau conservaient dans cet agréable séjour une délicieuse fraîcheur. En contemplant ce vaste espace, on peut y découvrir l'influence de la Renaissance italienne. La composition s'opérait dans des ensembles plus vastes, étagés en terrasses et ouvrant sur de larges perspectives. Le jardin à l'italienne se caractérisait par l'utilisation d'écrans de végétation taillés qui créaient des échappées ou encadraient le paysage.

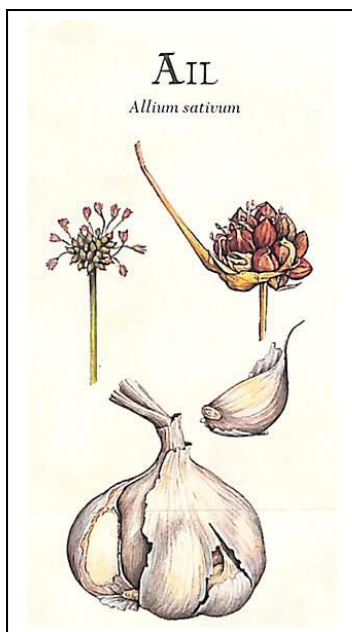
Grand jardin

Le plan terrier nous montre un grand jardin entouré d'arbres. Celui-ci est divisé en 4 rectangles. Il y avait le long du jardin un cabinet (petit lieu couvert). On retrouvait souvent ce type de construction dans les monastères. Il était construit au sein de la nature où le silence favorisait la prière et la méditation.

Autres parterres

Outre les plates-bandes déjà mentionnées, le monastère de Saint-Pierre comptait encore deux jardins à l'avant-plan fort bien entretenus. Les parcelles étaient plus grandes et certainement réservées à la culture des légumes.

L'hortulus était important dans les monastères. Il avait une fonction purement économique et nourrissait toute la congrégation. Les quelques écrits qui parlent de cette alimentation quotidienne, ordinaire précise que la nourriture monastique était surtout végétarienne. Le menu était composé comme suit : le pain, la soupe de légumes ou d'herbes et deux portions de légumes, herbes ou racines, des fruits, des œufs, rarement du poisson.



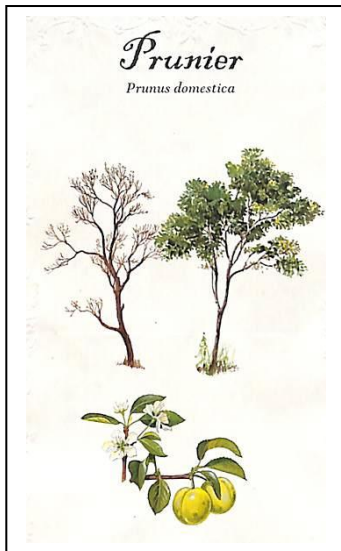
Le potager, étymologiquement fournissait les légumes du pot. C'était surtout les navets, poireaux, oignons, aulx, échalotes et des légumes oubliés comme le panais et le maceron qui entraient dans les soupes. Les légumineuses (fèves, pois, lentilles, vesces), sources de protéines, tenaient également une grande place. Les jardiniers monastiques pratiquaient la sélection des plantes. Par exemple, la carotte, racine blanche et fibreuse, considérée d'abord comme une plante médicinale, a fini par devenir un légume et la feuille de betterave est devenue la bette.

Dès le moyen-Âge, on retrouvait l'utilisation de porée. Celle-ci

était une recette classique de légumes verts cuits puis hachés rassemblant des bettes, des choux, des aromates, ...

Calvaire

Un Calvaire, dressé sur une éminence, apprenait aux religieux que les heures du repos sont courtes et que les croix se mêlaient à nos joies sur le chemin de la vie.



Vergers ou pomariums

Dès 812, Charlemagne donnait des prescriptions (Capitulare de villis vel curtis imperialis) concernant les végétaux à utiliser. Parmi les espèces encouragées par l'empereur, on trouvait : pommier, poirier, prunier, pêcher, néflier, noisetier, noyer, vignes.

Gérard Hubert

Bibliographie

Régine PERNOUD et **Georges HERSCHER**, Jardin de monastères, Acte Sud, 1996.

Pierre DONATIEU Elisabeth MAZAZ, Des mots de paysage et de jardins, Revue d'histoire de la pharmacie, Ed Educagri.

Bernard BECK, Jardin monastique, jardin mystique. Ordonnance et signification des jardins monastiques médiévaux, Revue d'Histoire de la Pharmacie, 2000.

J.VOS, Lobbès, son abbaye et son chapitre, tome 2, ed. typographie de Ch. Peeters, Louvain, 1865.

G-H CONREUR, Descriptions de l'Abbaye de Lobbès par des voyageurs du 18^e siècle, s.n., s.l., 31/09/1990, HPS 30, décembre 1994.

SAUMERY, Les délices du pais de Liège ou Description géographique, topographique et chronologique des monuments sacrés et profanes de cet Evêché - principauté et de ses limites, tome 2, Everard Kints(imprimeur de SON ALTESSE), Liège, 1739.

TH. LEJEUNE, Les édifices religieux de Lobbès, Recueil trimestriel d'archéologie religieuse, deuxième série, tome 4, ed. Société du Pas de Calais, Arras, 1877.